DAIMLER

ATTESTATION D'AMENAGEMENT D'UN VEHICULE EMPLOYE AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES

NUMERO : 20.08.0950

(Arrêté Ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)

L'aménagement du véhicule décrit ci-après autorise le Transport en Commun de Personnes dans les conditions suivantes :

Genre : T.C.P. **Carrosserie : BUS** **Marque : MERCEDES-BENZ** **Type : SPRINTER CITY 45**

N° d'identification du véhicule : W1V 907 657 1P 195 648

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS

(y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATIONS ASSISES	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	B	C	D	E	F	G	H
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur	–	–						
Assis	13	13						
Siège à assise relevable	–	–						
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant	–	1						
Accompagnateur(s) obligatoire(s)	–	–						
Debout	16 a)	12 a)	a)	a)	b)	b)	b)	b)
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	30	27						

a) Suivant les limites d'exploitation fixées par l'article 71.

b) Exceptionnellement, en application de l'article 75, à l'initiative de tout organisateur de services spéciaux de transports publics réservés aux élèves.

CONFIGURATIONS COUCHEES		TRANSPORT D'ADULTES			
		I	J	K	L
Conducteur		1	1	1	1
Convoyeur					
Couchés					
Assis					
Accompagnateur obligatoire	*couché*				
	assis				
Autres personnes adultes (sauf convoyeur)	*couchées*				
	assises				
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées					

Sous les réserves générales de l'Arrêté Ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIERES

Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'Arrêté Ministériel susvisé.

Les *véhicules doivent être équipés d'une boîte de premiers secours et d'une lampe autonome, hormis ceux affectés à un service visé à l'article 74*

« Véhicule équipé de 4 assises d'appoints rabattables (ne peuvent être utilisées en cas d'affluence)»

Le constructeur : EvoBus France

EvoBus France SASU
Homologation / Règlementation
Immatriculation
2 à 6, rue du Vignolie
95200 Sarcelles

Matthieu MASSON

Fait à Sarcelles,
Le 27/08/2020